



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

sécurité alimentaire

Question écrite n° 91465

Texte de la question

M. Jean-Marc Roubaud appelle l'attention de M. le ministre de la santé et des solidarités sur les céréales et barres céréalières enrichies en vitamines, minéraux et fer. Une surdose de ces produits peut en effet entraîner des troubles rénaux ou hépatiques chez la femme enceinte, et des malformations du fœtus. Ils sont donc déconseillés aux personnes consommant déjà des compléments alimentaires de ce type. Les nutritionnistes affirment que les céréales enrichies ne sont pas dangereuses si elles ne sont pas cumulées avec la prise de compléments alimentaires mais n'ont aucun bénéfice pour la santé, et sont d'un coût nettement plus élevé pour le consommateur. Le Danemark, dont la population consomme régulièrement des compléments alimentaires, vient d'interdire la commercialisation de céréales enrichies. En conséquence, il demande si le Gouvernement envisage de prendre des mesures afin que soient mentionnés les risques cités sur les emballages de ces céréales enrichies.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Marc Roubaud](#)

Circonscription : Gard (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 91465

Rubrique : Consommation

Ministère interrogé : santé et solidarités

Ministère attributaire : santé, jeunesse et sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 11 avril 2006, page 3831